

LOCATION DE VEHICULES

Les salariés Carrefour des SAV, des points services ne doivent pas procéder à la désinfection des véhicules. La CFDT demande qu'il soit fait **appel à des prestataires spécialisés.**



La direction a décidé de rouvrir la location des véhicules à partir du 11 mai prochain. Elle a prévu à notre connaissance, de faire nettoyer les voitures et camions par les salariés des SAV, des accueils ou point services des magasins.

La CFDT est contre et demande que l'entretien soit effectué par des prestataires. Les employés concernés ne vont pas s'improviser (sans formation d'ailleurs), agent de décontamination d'un agent biologique !

Cela n'est pas prévu par leur classification d'origine. Ils n'en ont ni le temps, ni les compétences.

Le document présenté par Carrefour dans certains CSE, prévoit d'ailleurs la mise en œuvre d'un **protocole extrêmement complexe** :

- Utilisation de vaporisateur, produits virucides, lingettes spécifiques, désinfection de l'ensemble des points de con-

tact à l'intérieur du véhicule, lunettes de protection (non fournies ?!) etc.

D'autre part, l'entreprise semble avoir fait l'impasse sur un certain nombre de règles préconisées par le gouvernement dans le cas des **employés de location de matériels et d'engins** :

- **Signature du contrat** par e-mail ou SMS au moyen d'un téléphone portable.
- **Attente de quelques heures** avant le nettoyage des équipements (temps de latence idéale d'une nuit minimum après le retour).
- **Lavage des vêtements de travail** non jetables sur place ou par un prestataire.
- **Etc.**

Les membres CFDT de la commission nationale de l'accord santé sont intervenus sur tous ces sujets. En demandant à la direction de revoir sa copie avant l'ouverture de la location. **A SUIVRE.**